

e-COMMISSION

e-Algérie 2013



SYNTHESE

Décembre 2008

Sommaire

Sommaire	2
Introduction générale	3
A. Accélération de l'usage des TIC dans l'administration	13
B. Accélération de l'usage des TIC dans les entreprises.....	18
C. Développement des mécanismes et des mesures incitatives permettant l'accès des citoyens aux équipements et aux réseaux des TIC	20
D. Impulsion du développement de l'économie numérique	22
E. Renforcement de l'infrastructure des télécommunications à haut et très haut débit....	25
F. Développement des compétences humaines.....	28
G. Renforcement de la recherche-développement et de l'innovation	29
H. Mise à niveau du cadre juridique national.....	31
I. Information et communication	32
J. Valorisation de la coopération internationale	33
K. Mécanismes d'évaluation et de suivi	34
L. Mesures organisationnelles	35
M. Moyens financiers et planification	36
Echéancier de mise œuvre	38

Introduction générale

De nos jours, tout processus de développement économique et social réserve une place de plus en plus importante aux technologies de l'information et de la communication et au savoir.

En effet, ces deux éléments constituent des facteurs décisifs de transformation rapide des modèles économiques et sociaux en raison de leurs effets transversaux sur tous les secteurs de l'industrie et des services, de leur capacité à accélérer la circulation de l'information et de la forte valeur ajoutée induite par ce nouvel actif immatériel qu'est le savoir.

Les nations les plus puissantes du monde ont vu leur croissance dopée par la priorité accordée à ces deux facteurs, source principale de création de richesse et de gain de compétitivité.

En effet, la bataille du numérique et la valorisation du capital humain sont à la base des enjeux du développement économique et social et de la préparation des pays aux défis de la globalisation. La modernisation des économies est ainsi inconcevable sans une domestication rapide du numérique par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux (administrations, entreprises, citoyens) et sans une approche efficace et performante de développement du capital intellectuel, dont le vecteur clé est l'investissement en recherche – développement et innovation et en éducation – formation.

Impacts de l'édification de la société de l'information et de l'économie numérique sur le développement économique et social des nations :

Impact sur le développement économique. La société de l'information est une société en réseau grâce à la convergence des télécommunications et de l'informatique. La souplesse de cette forme d'organisation est un atout dans une économie ouverte et mondialisée de surcroît. L'infrastructure de l'information et de la communication étant un fondement essentiel de la société de l'information, les Etats ont mis en place, d'une part, des politiques nationales de développement des infrastructures TIC, en mettant l'accent sur les accès à haut débit et, d'autre part, des services adaptés aux exigences de la nouvelle économie..

D'après une enquête de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), réalisée en juin 2008 au sein des pays membres, le taux de pénétration du haut débit a atteint 21,3%, en augmentation de 20% par rapport à l'année 2007.

La Corée du Sud, le Danemark, les Pays Bas, la Norvège, la Suisse, l'Islande, la Suède et la Finlande viennent en tête avec une moyenne dépassant 30%. En termes de volume, les Etats-Unis comptent plus de 75 millions d'accès à haut débit.

L'ère de l'information s'appuie sur le développement de systèmes décentralisés, coordonnés par le transfert d'informations à travers un réseau planétaire. Les entreprises économiques travaillent en réseau et optent de plus en plus pour l'externalisation d'une partie de leurs activités auprès de sous-traitants. De nouveaux métiers et services sont ainsi créés autour de ces activités.

Avec l'introduction des technologies de l'information et de la communication (TIC), les gains de productivité s'accroissent et deviennent visibles après une période de latence nécessaire à l'appropriation et l'intériorisation de ces outils virtuels.

Convaincus de l'efficacité des TIC dans l'amélioration des performances des entreprises, les capitaines de l'industrie ont réalisé des investissements importants dans l'informatique, les télécommunications et les logiciels.

Ainsi, selon une étude de l'OCDE réalisée entre 2000 et 2002, la contribution des TIC à la croissance économique est passée de la fourchette 0,1 à 0,3 point de 1980 à 1997, à la fourchette 0,3 (France, Allemagne, Italie) à 0,9 point (Etats Unis) de 1997 à 2002. Le rapport au PIB du stock de capital en TIC était, en 2003, de 6% en France, de 7% au Royaume Uni, de 8% en Allemagne et de 9% aux Pays-Bas, alors qu'il a atteint 13% aux Etats-Unis.

De même, une étude du gouvernement français, publiée en 2006, a fait ressortir que 93% des PME de 6 à 200 salariés étaient connectées à l'Internet en 2005, contre seulement 40% en 1998. La plupart de ces accès sont à haut débit. Parmi ces PME, seules 52% ont développé des sites Web. Quant aux très petites entreprises, 85% d'entre elles étaient informatisées et 71% disposaient d'un accès à Internet en 2005.

Selon une étude de la banque française BNP-Paribas réalisée en janvier 2004, le courrier électronique est l'utilisation la plus répandue (84%), suivie de la recherche d'informations (68%), des relations entre clients et fournisseurs (60%), et de la réservation en ligne de chambres d'hôtel ou de places de transport (55 %). Cette enquête situe la connexion des entreprises à internet, dans les pays européens les plus développés, dans l'intervalle compris entre 90 et 100% (Suède, 98% - Allemagne, 97% - Italie, 94% - France, 92% - Royaume-Uni et Espagne, 91%).

Ces données montrent que la connexion des entreprises à l'Internet a pratiquement atteint son niveau de saturation dans tous les pays européens et que cette convergence s'est réalisée en l'espace de quatre ans. Le rythme est en revanche plus lent en ce qui concerne l'ouverture d'un site Internet. En effet, à la fin 2002, plus de 80% des entreprises de toutes tailles ont un site Internet aux Etats-Unis, au Japon, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans les pays scandinaves, tandis qu'elles ne sont que 58% en Italie et 56% en France (52% pour les PME). La pénétration des micro-ordinateurs dans les PME, en France comme en Allemagne s'est stabilisée depuis 2001 au voisinage d'un ordinateur pour deux salariés dans les petites entreprises de 6 à 9 employés, et d'un pour quatre salariés dans les entreprises de 10 à 200 employés.

L'avènement de l'Internet, dans sa phase mature, a entraîné une mondialisation sans précédent des échanges financiers. A l'intérieur de l'entreprise, le mode d'organisation du travail a été bouleversé en banalisant celui des cadres aux autres groupes socioprofessionnels. L'entreprise a également pris conscience que dans une économie fondée sur la connaissance, résultat de l'association recherche-innovation-crédation d'entreprise, l'innovation devient une fonction essentielle.

Selon le centre d'études et de conseil français IDATE, le marché mondial du secteur des TIC (équipements et services de télécommunications, matériels et services informatiques, services TV et électronique grand public) a atteint 2 750 milliards d'euros en 2007, en progression de 5,8% par rapport à 2006. Ce marché représente 7,3% du PIB mondial. Les marchés européens, d'Amérique du Nord, d'Asie-Pacifique, d'Amérique Latine et d'Afrique/Moyen Orient représentent respectivement 30%, 33%, 25% et 12% du marché mondial. Quant aux investissements en TIC, leur volume a augmenté de près de 5% par an en moyenne depuis 2000 dans les pays de l'OCDE. La dynamique est beaucoup plus forte dans les pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine et Argentine). Elle est de l'ordre de 14% par an.

Impacts sur le développement social. L'objectif fondamental de la société est de participer à la lutte contre l'exclusion sociale. Celui de la société de l'information est de lutter contre une nouvelle forme d'exclusion - la fracture numérique- en mettant en place un cadre de solidarité numérique.

Ainsi, de nombreuses initiatives sont prises aux niveaux mondial, régional et national depuis l'adoption, par la conférence des plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications, tenue à Minneapolis (Etats-Unis) du 12 octobre au 6 novembre 1998, d'une résolution relative à la tenue d'un sommet en deux phases sur la société de

l'information. La première phase a été tenue à Genève (Suisse) en décembre 2003, la seconde à Tunis en novembre 2005.

Un plan d'action a été approuvé en 2003, contenant des mesures réalisables à l'horizon 2015. Parmi celles-ci, il est utile de citer :

- la connexion des villages, des bureaux de poste, des musées et des centres culturels aux TIC et la création de points d'accès communautaires ;
- la connexion des bibliothèques publiques aux TIC. La constitution de bibliothèques virtuelles peut contribuer à l'acquisition du savoir et de la connaissance et au développement de la diversité culturelle et linguistique ;
- la connexion des établissements scolaires (en adaptant les programmes éducatifs) ainsi que la connexion des centres hospitaliers, des universités et centres de recherche aux TIC ; et
- l'accès aux TIC à plus de la moitié des habitants de la planète.

L'accent doit être mis sur l'effort de renforcement des ressources humaines par la formation et le recyclage, y compris en direction des personnes âgées, des handicapés et de toutes les catégories défavorisées ou vulnérables. Les TIC doivent offrir à tous les citoyens la capacité d'accéder à l'information et au savoir en tout lieu du territoire national, à la condition que soient mis en place les moyens d'accès à des coûts abordables.

L'accès à l'information officielle à caractère public, notamment par l'Internet, est de nature à répondre aux besoins des citoyens et des opérateurs économiques en matière d'information essentielle à l'activité sociale et économique.

Ainsi, la mise en œuvre de l'administration électronique pour un mode de gouvernance plus efficace et transparent aboutira à une offre de services électroniques (e-services) qui facilitera l'interaction des citoyens et des entreprises avec l'administration publique.

Parmi ces e-services, la e-éducation et la e-formation, la e-santé et le e-emploi participent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens et, partant, du développement humain.

En effet, en matière d'éducation et de formation, il est observé (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves, PISA) une forte corrélation entre les résultats obtenus dans les systèmes d'éducation, l'accès aux TIC et leur utilisation dans les foyers.

Les élèves qui ne recourent pas aux TIC obtiennent en général des résultats plus faibles que ceux qui en font un usage efficace et régulier.

Des efforts doivent être faits en direction des enseignants et des parents pour qu'ils deviennent des vecteurs de dissémination de la culture numérique.

Dans le domaine de la santé, les gouvernements font face aux problèmes de qualité et d'efficacité de leur système de santé ainsi qu'aux difficultés que rencontrent les citoyens dans l'accès aux soins et ce, en dépit de l'augmentation régulière des dépenses de santé. De nombreux pays, conscients de l'apport des TIC dans l'amélioration de leur système de santé, ont développé des infrastructures d'information, fondées sur le haut débit, et des applications liées à la télémédecine, à la gestion de dossiers des patients, au suivi des prestations de soins de santé à distance, à l'amélioration des diagnostics et aux technologies d'imagerie.

En ce qui concerne la croissance économique et l'emploi, toutes les études faites à travers le monde, en particulier dans les pays développés, indiquent que les TIC participent à hauteur de 0,5 à 1 point de croissance du PIB par an et que la part des contrats à durée indéterminée (CDI) dans le secteur des TIC est plus élevée que dans les autres domaines d'activités.

Le secteur des TIC a atteint 5,6% du PIB au sein de l'Union Européenne et représentait 25% de l'effort de recherche entre 2000 et 2003. Il a également engendré au moins 45% des gains de productivité entre 2000 et 2004.

Les TIC participent également aux opérations de recrutement. Des sites sont ainsi créés à travers le réseau Internet pour recueillir des demandes et des offres d'emplois. L'un d'eux, qui fédère des sites de 50 pays, a publié en 2003 plus de 30 millions de curriculum vitae et 300 000 offres d'emploi.

L'Union Européenne a dégagé, pour la période 2007-2013, dans le cadre du programme i2010, un budget de 3,6 milliards d'Euros d'aides destinées aux PME, pour l'innovation et la compétitivité, dont 730 millions d'Euros pour l'appui stratégique en matière de TIC.

Pour ce qui a trait aux utilisations les plus répandues de l'Internet, elles concernent le développement des connaissances (66%), la communication (56%), le travail à domicile (54%), alors que 25% seulement concernent les achats, même si l'information sur les produits ou les services représente également une composante importante des usages (55%) (Enquête Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de France, 2003).

Les profils d'usage de l'Internet sont relativement proches à travers les différents pays de l'Union Européenne, le courrier électronique arrivant largement en tête, suivi de la recherche d'informations (nouvelles ou informations sur les voyages).

Quelques exemples de politiques publiques de développement de la société de l'information.

De nombreux pays ont engagé des politiques publiques volontaristes de développement de l'économie numérique, en soutenant fortement le secteur des TIC.

A titre d'exemple, le Canada a, dès 1997, lancé un programme de transformation du pays par les TIC, dénommé "Canada branché". Le pilier de ce programme est le gouvernement en ligne pour réduire les coûts de l'administration tout en la rapprochant du citoyen. Ainsi, en 2003, de nombreux services publics sont accessibles en ligne, tels que le relevé d'impôts, les prestations sociales et la santé et plusieurs autres services gouvernementaux. Depuis 10 ans, le seul secteur des TIC contribue à hauteur de 10% de la croissance du Canada. En 2006, le secteur contribuait à 5,4% du PIB et comptait 566 000 emplois.

La Corée, grâce à sa politique de développement des TIC, s'est imposée comme l'un des leaders mondiaux sur le marché des TIC. En 2005, la Corée était classée 2^{ème} pour le taux d'équipement haut débit par habitant selon l'OCDE. L'accent y a été également mis sur le développement de services administratifs en ligne. Les TIC représentent près de 40% de l'ensemble des investissements en R&D du pays. Afin de favoriser les investissements étrangers et nationaux en matière de TIC, la Corée a mis en place de nombreuses mesures incitatives (taux d'imposition privilégié, gratuité des loyers, programmes de formation, etc.). Les industries des TIC représentaient 38% des exportations totales de la Corée en 2005, grâce à ses industriels qui sont des leaders mondiaux en téléphonie mobile et en électronique grand public.

Le Japon a mis en œuvre une politique dynamique en ce qui concerne les industries qui éditent des contenus numériques, marché à très fort potentiel de croissance et d'emplois.

Le Danemark s'est fixé l'objectif de renforcer le pays en tant que société du savoir, avec trois programmes prioritaires : citoyen numérique, entreprise numérique et secteur public numérique.

La Norvège a mis en œuvre des politiques ciblées en faveur du numérique, en accordant une priorité à l'éducation et à la rentabilité du secteur public. L'objectif est d'assurer la transition vers une économie à forte intensité de savoir, une fois que les ressources pétrolières et gazières seront épuisées.

L'Inde, dont l'objectif est d'être une superpuissance mondiale des TIC, enregistre une croissance de plus en plus soutenue, grâce à l'essor des services informatiques (logiciels, centres d'appels) et des services de télécommunications. Ce pays a, également, développé une vision cohérente au sein de l'ensemble des administrations.

La stratégie e-Algérie 2013.

L'Algérie, avec la mise en œuvre de la politique sectorielle des postes et des télécommunications engagée dès l'année 2000, a certes, créé un environnement juridique et institutionnel favorable à la concurrence et amélioré l'accès aux services de communication, notamment la téléphonie mobile, mais ne s'est pas dotée d'une stratégie claire et cohérente pour qu'une véritable société de information et qu'une économie numérique puissent se matérialiser.

L'évaluation de l'avancement de la construction de la société d'information et l'état des TIC en général, se mesure à travers un ensemble d'indicateurs comparatifs qui permettent de positionner notre pays sur la scène internationale. Il s'agit notamment de:

- l'indice d'opportunité numérique,
- l'indice d'accès numérique,
- l'indice de e-préparation,
- l'indice de diffusion des TIC,
- l'indice de la préparation en e-Gouvernement,

De l'analyse du positionnement de notre pays au travers de ces quelques indices, il apparaît que l'Algérie accuse encore un certain retard et se classe parmi les pays à score moyen.

Afin d'améliorer ce positionnement, notre pays gagnerait à mettre en œuvre une stratégie ayant des objectifs qualitatifs et quantitatifs clairement définis.

En effet, il est important et urgent qu'une vision prospective et qu'une approche concrète soient définies et mises en œuvre pour que la société d'information et l'économie numérique, à l'instar des pays ci-dessus mentionnés, aient un impact sur la croissance et puissent constituer une économie alternative aux hydrocarbures.

Aussi, la stratégie e-Algérie 2013 s'inscrit-elle dans cette vision d'émergence de la société algérienne du savoir et de la connaissance, en tenant compte des mutations profondes et rapides que le monde connaît. Cette stratégie, qui préconise un plan d'action cohérent et vigoureux, vise à renforcer les performances de l'économie nationale, des entreprises et de l'administration. Elle vise aussi à améliorer les capacités d'éducation, de recherche et d'innovation, à faire émerger des grappes industrielles TIC, à accroître l'attractivité du pays et à améliorer la vie des citoyens en encourageant la diffusion et l'utilisation des TIC.

Ce plan d'actions est articulé autour de treize axes majeurs. Pour chacun des axes majeurs, un état des lieux a été élaboré suivi d'une définition d'objectifs majeurs et spécifiques à atteindre au cours des cinq prochaines années ainsi qu'une liste d'actions pour leur mise en œuvre.

Axe majeur A. Accélération de l'usage des TIC dans l'administration publique

L'introduction des TIC et le renforcement de leur usage au sein de l'administration publique engendreront une transformation importante de ses modes d'organisation et de travail. Ceci amènera l'administration publique à repenser son mode de fonctionnement et d'organisation et à servir le citoyen de manière plus appropriée, notamment à travers la mise "en ligne" de ses différents services. En effet, les TIC, et en particulier l'Internet, permettent d'établir un «espace de communication indépendant de la localisation physique» qui affirme la disponibilité de l'information n'importe où et n'importe quand. C'est pour cela que la gestion de l'information doit être décentralisée là où c'est possible,

là où les connaissances sont les meilleures, afin d'améliorer la qualité des processus de prise de décision.

Dans ce contexte, des objectifs spécifiques et parfois communs ont été fixés pour chaque département ministériel. Ils ont trait aux aspects suivants :

- Le parachèvement des réseaux et systèmes au niveau des intranets et des réseaux locaux.
- La mise en place du système d'information intégré.
- Le déploiement des applications sectorielles spécifiques.
- L'accroissement des compétences humaines.
- Le développement de services en ligne à destination des citoyens, des entreprises, des salariés et d'autres administrations.

Axe majeur B. Accélération de l'usage des TIC dans les entreprises

Les instruments de gestion et de gouvernance développés autour des TIC constituent aujourd'hui les seuls garants de la survie de nos entreprises à l'heure de la mondialisation. Avec l'Internet, le marché est devenu global dans une économie où la connaissance est une valeur principale.

L'utilisation des TIC est devenue nécessaire pour augmenter la performance et la compétitivité des entreprises et les faire bénéficier des opportunités offertes par un marché plus vaste et hautement dynamique. Elle conduit aussi à de nouvelles sources de revenus, à l'amélioration des relations avec les clients et partenaires et de façon générale, à une meilleure efficacité grâce à l'emploi de systèmes de gestion des connaissances.

C'est ainsi qu'un objectif majeur a été défini, à savoir l'intégration des TIC dans le secteur économique et le soutien à l'appropriation des TIC par les entreprises. Celui-ci induit les trois objectifs spécifiques suivants :

- Soutenir l'appropriation des TIC par les PME.
- Développer les applications pour l'amélioration des performances des entreprises.
- Développer l'offre de services en ligne par les entreprises.

Axe majeur C. Développement des mécanismes et des mesures incitatives permettant l'accès des citoyens aux équipements et aux réseaux des TIC

Le processus de généralisation de l'accès à internet doit se poursuivre. En effet, cet accès doit d'abord être élargi, pour permettre à tout citoyen, où qu'il se trouve sur le territoire national, de bénéficier des services publics en ligne et de l'immense base de connaissances et de savoir qu'est Internet.

Les programmes d'équipements et de développement des connexions haut débit et des contenus multimédias doivent être accompagnés de programmes de formation afin d'accélérer le processus de généralisation de l'usage des TIC.

Le processus de généralisation de l'accès à Internet constitue donc l'objectif majeur qui se décline en trois objectifs spécifiques :

- Redynamiser l'opération Ousratic à travers l'octroi de microordinateurs individuels et de lignes haut débit, l'offre de formation et la disponibilité de contenus spécifiques à chacun des segments de la population.
- Augmenter considérablement le nombre d'espaces publics communautaires : cybercafés, bornes multimédias, techno parcs, maisons de la science, maisons de la culture, etc.

- Elargir le service universel à l'accès à Internet.

Axe majeur D. Impulsion du développement de l'économie numérique

L'économie numérique s'articule autour de trois composantes majeures : le logiciel, les services et l'équipement.

Un certain nombre d'incitations peuvent favoriser l'entrepreneuriat en matière de production de contenus locaux, un domaine moteur de l'innovation et pourtant, marqué par des insuffisances. L'expertise et le savoir faire des sociétés algériennes opérant dans le domaine des TIC peuvent être dynamisés et exportés vers d'autres marchés.

Dans ce contexte, l'objectif majeur assigné à cet axe consiste en la création des conditions adéquates permettant le développement intensif de l'industrie des TIC.

Cet objectif majeur peut être subdivisé en quatre grands objectifs spécifiques :

- Poursuivre le dialogue national gouvernement-entreprises initié dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie e-Algérie.
- Créer toutes les conditions de valorisation des compétences scientifiques et techniques nationales en matière de production de logiciels, de services et d'équipement.
- Mettre en place des mesures incitatives à la production du contenu.
- Orienter l'activité économique dans les Technologies de l'Information et de la Communication vers un objectif d'exportation.

Axe majeur E. Renforcement de l'infrastructure des télécommunications à haut et très haut débit

Le réseau des télécommunications à haut et très haut débit devra être en mesure d'offrir les capacités nécessaires sur tout le territoire national, avec une qualité et une sécurité aux normes internationales. Ce réseau représente la plate forme sur laquelle repose l'ensemble des actions visant la mise en ligne de services aux citoyens, aux entreprises et aux administrations.

Dans ce cadre, l'objectif majeur assigné à cet axe est le suivant : Réalisation d'une infrastructure de télécommunications à haut et très haut débit, sécurisée et de haute qualité de service.

Cet objectif majeur se décline en quatre objectifs spécifiques :

- Mise à niveau de l'infrastructure nationale de Télécommunications.
- Sécurisation des réseaux.
- Qualité de service des réseaux.
- Gestion efficace du nom de domaine « .dz ».

Axe majeur F. Développement des compétences humaines

Le renforcement des infrastructures et la généralisation de l'accès aux TIC doivent être accompagnés par des mesures substantielles en matière de formation et de développement des compétences humaines pour généraliser l'usage des TIC et assurer leur appropriation à tous les niveaux.

Pour atteindre cet objectif majeur, deux objectifs spécifiques sont visés :

- Refonte de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle dans le domaine des TIC.
- Enseignement des TIC pour toutes les catégories sociales.

Axe majeur G. Renforcement de la recherche-développement et de l'innovation

L'économie fondée sur le savoir nécessite une interaction forte entre la recherche développement et le monde économique. C'est en effet l'innovation qui assure le développement de produits et de services à valeur ajoutée dans le domaine des TIC.

A cet effet, l'objectif majeur de cet axe porte sur le développement de produits et services à valeur ajoutée dans le domaine des TIC, à travers l'intensification de l'activité recherche- développement et d'innovation.

Les objectifs spécifiques considérés ont trait à :

L'organisation, la programmation, la valorisation des résultats de la recherche, la mobilisation des compétences ainsi que l'organisation du transfert de la technologie et du savoir faire.

Axe majeur H. Mise à niveau du cadre juridique national

L'étude de l'ensemble de la législation existante permet de conclure que l'arsenal juridique Algérien ne couvre pas entièrement les questions juridiques suscitées par l'utilisation et le développement des TIC et l'édification de la société de l'information. A ce titre, il est impératif de mettre à niveau le cadre juridique, en adéquation avec les pratiques internationales et les exigences de la société de l'information, tout en tenant compte de l'expérience vécue, de toutes les insuffisances relevées et des difficultés rencontrées.

Ainsi l'objectif majeur consiste en la mise en place d'un environnement de confiance favorable à la gouvernance électronique et induit un objectif spécifique à savoir, la définition d'un cadre législatif et règlementaire approprié.

Axe majeur I. Information et communication

L'information et la communication jouent un rôle prépondérant dans une économie numérique. L'information constitue en effet une valeur de base dont l'appropriation devient savoir et à qui la communication donne plus de richesse et d'importance.

La presse spécialisée dans le domaine des TIC a connu un développement certain, passant ainsi d'une absence totale de titre en l'an 2000 à plus d'une quinzaine en 2008.

L'objectif majeur de cet axe concerne la sensibilisation à l'importance du rôle des TIC dans l'amélioration de la qualité de vie du citoyen et le développement socio économique du pays.

A ce propos, les objectifs spécifiques suivants ont été identifiés:

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur la Société de l'Information en Algérie,
- Mise en place d'un tissu associatif comme prolongement de l'effort gouvernemental.

Axe majeur J. Valorisation de la coopération internationale

La coopération internationale, avec d'autres pays dans le domaine des TIC, est caractérisée par le nombre important et la dispersion des projets, en particulier avec l'Union Européenne dans le cadre de MEDA II. Bien que les projets soient identiques et répétitifs, il n'y a pas eu d'accumulation des connaissances qui aurait pu assurer la pérennité des projets et leur diffusion.

L'objectif majeur de la coopération internationale est l'appropriation des technologies et du savoir faire ainsi que le rayonnement de l'image du pays.

Cet objectif se décline en deux objectifs spécifiques :

- Participer activement au dialogue et aux initiatives internationales,
- Monter des partenariats stratégiques en vue de l'appropriation des technologies et du savoir faire.

Axe majeur K. Mécanismes d'évaluation et de suivi

La fiabilité et l'efficacité de l'évaluation du processus d'édification de la société de l'information et de l'économie fondée sur le savoir constituent les garants de la pertinence et de l'efficacité du plan stratégique. Cette évaluation accompagne en effet toutes les étapes du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de réalisation des actions permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie e-Algérie 2013.

L'objectif majeur de cet axe consiste à définir un système d'indicateurs de suivi et d'évaluation permettant de mesurer l'impact des TIC sur le développement économique et social d'une part, et d'évaluer périodiquement la mise en œuvre du plan stratégique e-Algérie 2013.

Cet objectif majeur se décompose en deux objectifs spécifiques :

- Elaboration du cadre conceptuel pour un système d'indicateurs de qualité.
- Elaboration d'une liste d'indicateurs pertinents.

Axe majeur L. Mesures organisationnelles

La mise en œuvre de la stratégie pour le développement de la Société de l'Information nécessite un soutien institutionnel important et qui tient compte de l'aspect multidimensionnel des TIC.

Notre pays a mis en place, dans le cadre des réformes du secteur des télécommunications, des structures d'appui à sa politique dans le domaine des TIC. Cette réforme s'est traduite par la transformation de l'ancien Ministère des Postes et Télécommunications en Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, la création de deux sociétés séparées Algérie Telecom et Algérie Poste, et la mise en place de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT), permettant ainsi la séparation de l'exploitation, la régulation et la politique sectorielle.

De plus, dans le cadre de la préparation de la politique destinée à promouvoir la Société d'Information et l'économie numérique, une commission interministérielle appelée e-Commission a été créée, sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre. Cette commission regroupe les ministres concernés par ce domaine. Un comité technique a été également mis en place pour le soutien technique de cette commission.

L'objectif majeur de cet axe porte sur la mise en place d'une organisation institutionnelle cohérente s'articulant autour de trois niveaux: l'orientation, la coordination intersectorielle et l'exécution. Cette organisation garantira la mise en œuvre effective de l'ambitieux plan stratégique e-Algérie 2013 grâce à un pilotage efficace, un suivi permanent ainsi qu'une coordination harmonieuse entre tous les acteurs concernés.

Dans ce cadre, les objectifs spécifiques à atteindre ont trait au :

- Renforcement de la cohérence et de la coordination au niveau national et intersectoriel.
- Renforcement des capacités d'intervention au niveau sectoriel et au niveau des institutions spécialisées.

Axe majeur M. Moyens financiers et planification

La mise en œuvre de la stratégie e-Algérie 2013 requiert des ressources financières importantes qui ne sauraient provenir d'une seule origine. Il est donc nécessaire de bien exploiter toutes les sources de financement existantes. Les actions aussi bien législatives, organisationnelles que matérielles, doivent être accompagnées d'une évaluation financière aussi détaillée que possible. Il s'agit aussi de hiérarchiser ces actions suivant leur impact sur le développement économique et social.

Un budget-programme **Stratégie e-Algérie 2013** est élaboré, en fonction des étapes et des phases prévues pour son exécution et présenté par année jusqu'à sa finalisation, avec une consolidation 2009-2013.

Méthodologie appliquée pour l'élaboration de la stratégie e-Algérie 2013

Les documents, retraçant l'état des lieux, les objectifs et les actions à entreprendre, ont été élaborés en concertation avec l'ensemble des institutions et des départements ministériels, ainsi qu'avec les opérateurs publics et privés agissant dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

La communauté scientifique et universitaire a été également mise à contribution pour enrichir les réflexions et éclairer la vision des différents acteurs, partie prenante de la mise en œuvre du plan multisectoriel de développement des TIC.

A. Accélération de l'usage des TIC dans l'administration

Les innovations en matière de technologies de l'information et de la communication se suivent à un rythme effréné, favorisées par la convergence numérique: les ordinateurs doublent de puissance tous les deux ans alors que leurs prix diminuent de moitié durant la même période. Cependant, jamais le décalage entre l'évolution technologique et l'évolution de la société n'a été aussi mince, du moins dans les pays développés. On assiste à une intégration pratiquement immédiate de ces innovations parce qu'elles réalisent ce vieux rêve de l'homme d'être présent partout à la fois et d'être informé de tout, à tout moment. Plus aucune frontière géographique ne saurait le limiter et dans une certaine mesure, la dimension temporelle elle-même est transcendée. Les technologies de l'information et de la communication ont engendré une véritable révolution dans les modes de vie et de travail. Elles ont créé une nouvelle forme de société avec de nouveaux usages et de nouvelles exigences.

En Algérie, conformément au point de situation effectué dans le cadre de l'élaboration de la stratégie e-Algérie 2013, il s'avère que, malgré les investissements effectués au cours des cinq dernières années, les actions de modernisation de l'administration par les TIC et de mise en ligne des services sont disjointes et non valorisées. La cause principale est l'absence, au niveau sectoriel et au niveau national, de plans d'actions avec des objectifs clairement définis. Néanmoins, malgré cela, des actions ont été entreprises, des résultats obtenus et des contraintes identifiées.

L'enseignement supérieur et la recherche scientifique, l'éducation nationale et la formation professionnelle doivent être les moteurs du développement de la société d'information. Conscients de ce fait, de gros efforts ont été entrepris par les pouvoirs publics en matière d'informatisation des établissements relevant du système éducatif. Cette politique d'informatisation a permis d'atteindre des résultats satisfaisants, en particulier dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Néanmoins, les ratios nombre d'étudiants/PC et nombre d'enseignants/PC demeurent très élevés : 45.000 PC pour un million d'étudiants et 30.000 enseignants.

Quant à l'éducation nationale, des opérations d'équipement des établissements scolaires ont été entreprises ces dernières années. En effet, 56.744 PC ont été installés dans les lycées, collèges et écoles, produisant les ratios suivants : 1 PC pour 36 lycéens, pour le cycle secondaire, 1 PC pour 118 collégiens, pour le cycle moyen, 1 PC pour 5563 élèves, pour le cycle primaire.

En ce qui concerne la formation professionnelle, l'usage des TIC se développe également dans les établissements de formation et d'enseignement professionnels sous la forme de plateformes de formation à distance, consultation des offres de formation, développement de contenu en ligne...

Du fait de l'importance de ces trois secteurs, des objectifs précis ont été arrêtés et un programme d'actions a été mis en œuvre en vue d'aboutir à un usage massif des TIC par les enseignants, les étudiants et les élèves.

Objectifs

Les objectifs majeurs de la e-administration aux niveaux sectoriel et transversal sont :

- La modernisation de l'administration par l'introduction des technologies de l'information et de la communication.
- Le rapprochement de l'administration du citoyen par le développement des services en ligne.

Objectif majeur A1. Modernisation de l'administration par l'introduction des technologies de l'information et de la communication.

L'introduction des TIC au sein de l'administration publique engendrera une transformation importante de ses modes d'organisation et de travail. Afin de réussir cette transformation et tirer profit des bénéfices qu'elle peut apporter, une réforme des processus administratifs et une décentralisation de la gouvernance sera entreprise avec l'introduction de nouveaux outils de gestion et de prise de décision.

C'est à travers un ensemble de 377 actions que cet objectif majeur sera mis en œuvre.

Objectif spécifique A1.1. Parachèvement des réseaux et systèmes au niveau des intranets et des réseaux locaux : 130 actions.

Les actions prises en charge par les différents ministères dans ce cadre ont trait au développement des moyens de transport et de transmission de l'information.

Pour cet objectif spécifique, les actions préconisées sont de quatre types :

Actions A1 à A51. Mise en place des réseaux WAN (51 actions). Ces actions sont relatives à la mise en place de supports de transmission d'informations géographiquement délocalisées comme par exemple entre les wilayas.

Actions A52 à A67. Mise en place de réseaux LAN (16 actions). Contrairement aux réseaux WAN, les réseaux LAN véhiculent l'information dans un espace géographique relativement localisé, comme à l'intérieur du siège d'un ministère.

Actions A68 à A116. Acquisition et renouvellement du parc informatique (49 actions). Cet ensemble d'actions concerne principalement l'acquisition d'ordinateurs et de périphériques dont les performances peuvent varier considérablement.

Actions A117 à A130. Acquisition de systèmes audio, visioconférence et autres équipements spécifiques (14 actions). Ces actions concernent généralement l'acquisition de systèmes de communication par la voix et l'image appelés visiophones. Elles ont trait aussi à l'acquisition de systèmes audio et vidéo pour des usages spécifiques tels que l'enregistrement et la numérisation ou à l'acquisition d'équipements spécialisés propres à certains métiers.

Objectif spécifique A1.2. Systèmes d'information (E.R.P., bases de données) : 106 actions.

Pour cet objectif spécifique, huit (8) types d'actions seront menées:

Actions A131 à A151. Mise en œuvre de systèmes d'information géographique (21 actions). Les S.I.G. permettent l'organisation et la présentation des données dans l'espace géographique. Ils sont nécessaires pour une analyse de ces données par commune, daïra et wilaya.

Actions A152 à A165. Acquisition de logiciels (14 actions). Ces actions concernent l'acquisition d'outils logiciels pour des applications diverses qui dépendent des missions de l'administration.

Actions A166 à A176. Mise en œuvre de solutions de numérisation de fichiers (11 actions). Ces actions ont pour objectif de numériser les informations afin de les sauvegarder ou de les traiter à l'aide d'ordinateurs. Cette étape de dématérialisation des documents, quelle que soit leur nature, est essentielle : l'information devient numérique et donc accessible à distance instantanément.

Actions A177 à A190. Mise en œuvre de systèmes de Gestion Electronique de Documents (14 actions). Les systèmes GED permettent l'acquisition, le stockage et l'archivage des documents en format électronique.

Actions A191 à A227. Systèmes d'information et bases de données (37 actions). Les systèmes d'information sont le cœur de l'administration électronique ; ils regroupent toutes les ressources permettant l'acquisition, la gestion, le stockage, le traitement, le transport et la diffusion de l'information qui peut être de nature variée : textes, sons, images, données codées... Les S.I. sont généralement constitués d'E.R.P. (Enterprise Resource Planning) et d'applications spécifiques. Les bases de données quant à elles, permettent le stockage et le rappel de grandes quantités d'information afin d'en faciliter le traitement.

Actions A228 et A229. Création de bibliothèques et annuaires électroniques (2 actions). La bibliothèque électronique permet l'accès en ligne à des documents de nature diverse. En effet, la convergence numérique a pour avantage de permettre l'accès indifféremment à des textes, sons, images et autres données codées de manière simple et uniformisée. L'annuaire électronique quant à lui, permet la localisation entre autres de personnes, à travers une adresse géographique ou électronique.

Actions A230 à A233. Elaboration du schéma directeur d'informatisation (4 actions). Le S.D.I. prépare l'évolution et l'adaptation de l'environnement informatique dans une administration. C'est donc un outil de planification dont la nécessité n'est pas à démontrer.

Actions A234 et A236. Acquisition d'E.R.P. (3 actions). L'E.R.P. intègre l'ensemble des systèmes informatisés permettant d'optimiser le fonctionnement d'une entreprise. On y trouve des modules relatifs à divers domaines tels que la gestion de la production, la gestion des ressources humaines, la comptabilité....

Objectif spécifique A1.3. Applications Spécifiques au Secteur : 97 actions.

Pour cet objectif spécifique, sept types d'actions seront menées :

Actions A237 à A242. Normalisation, sécurisation (6 actions). Ces actions visent à normaliser l'information afin de la rendre accessible à toute requête externe. Il est évident que ce processus doit être accompagné de mesures de sécurité pour empêcher l'accès non autorisé ou l'altération de l'information.

Actions A243 à A252. Système d'information transversale (10 actions). Ces actions ont pour objectif de rendre l'information disponible aux autres administrations.

Actions A253 à A309. Systèmes d'informations et applications métier (57 actions). Ces actions concernent le développement d'applications spécifiques.

Actions A310 à A314. Développement de plateformes d'enseignement à distance (e-Learning) (5 actions). Outre le développement de contenus spécifiques, l'enseignement à distance nécessite aussi des outils logiciels de gestion didactique et de gestion administrative de la formation.

Actions A315 et A316. Systèmes de gestion de budget (2 actions). Ces systèmes ont pour objectif d'optimiser la gestion du budget de l'administration en facilitant son établissement et en permettant l'analyse aisée des dépenses.

Actions A317 à A319. Systèmes de gestion des ressources humaines (3 actions). Ces systèmes assurent la gestion du temps et le suivi des activités, la planification des ressources humaines, la gestion administrative du personnel, la gestion et le contrôle des accès...

Actions A320 à A333. Systèmes de gestion (14 actions). De nombreuses administrations ont spécifié l'acquisition de logiciels de gestion sans en préciser la nature.

Ces actions peuvent donc être relatives à la gestion des ressources humaines, du budget ou autre.

Objectif spécifique A1.4. Formation : 44 actions.

Cinq types d'actions seront menées pour atteindre cet objectif spécifique.

Actions A334 à A338. Exploitation de l'enseignement à distance (e-Learning) (5 actions). L'enseignement à distance possède des avantages indéniables parmi lesquels, l'indépendance vis-à-vis de l'espace géographique. Cette caractéristique est extrêmement utile lorsque la disponibilité de formateurs n'est pas suffisante, ce qui est très souvent le cas dans notre pays.

Actions A339. Sensibilisation (1 action). La sensibilisation peut être considérée comme une action de formation où l'objectif n'est pas d'acquérir des compétences, mais plutôt d'accroître la prise de conscience concernant un sujet particulier.

Action A340. Développement de programmes de formation (1 action). Le développement de programmes est la première étape de toute action de formation.

Actions A341 à A344. Formation de formateurs (4 actions). Le manque de ressources de formation est un fait auquel sont confrontés de nombreux ministères. La formation de formateurs permet d'augmenter le potentiel d'enseignants.

Actions A345 à A377. Autres actions de formation (33 actions). Il s'agit de la formation qualifiante, aboutissant à une certification.

Objectif majeur A2. Rapprochement de l'administration du citoyen par le développement des services en ligne.

Les objectifs spécifiques sont de deux types : transversaux et verticaux.

Objectif spécifique A2.1. Développement des applications horizontales gouvernementales (services en ligne en direction de l'administration).

Afin d'assurer, de manière sécurisée et interopérable, la gestion des procédures électroniques entre les différentes administrations de l'Etat et les différents niveaux du gouvernement, un pré requis nécessaire est la mise en place d'un réseau inter-administratif. Ce réseau doit être basé sur une infrastructure de communication à haut débit et sécurisée pour garantir l'échange des informations et des données. Cet objectif spécifique sera concrétisé par la mise en œuvre des actions suivantes.

Action A378. Mettre en place un schéma directeur de l'administration électronique. Ce schéma directeur a pour but d'établir les mesures qui faciliteront la réalisation des démarches administratives par voie électronique et de créer l'environnement organisationnel et juridique de signature électronique des actes des administrations publiques. Ce schéma directeur sera composé des schémas directeurs opérationnels sectoriels et du schéma directeur informatique stratégique.

Action A379. Mettre en place un référentiel d'interopérabilité. Il s'agit de définir un ensemble de règles, normes et standards qui s'imposeront à tous les systèmes d'information de l'administration publique.

Action A380. Mettre en place un référentiel de sécurité. Le développement de l'administration électronique nécessite la création d'un climat de confiance. La sécurité des informations au moment des opérations d'échange, de traitement ou de stockage est donc essentielle.

Action A381. Mettre en place le portail e-gouvernement. Pour le succès de la mise en place d'un e-Gouvernement efficient et effectif dans un court délai, il est important de finaliser l'architecture du portail e-Gouvernement unique. Ce portail représentera le point de contact unique entre les citoyens et les administrations.

Action A382. Sécuriser et mettre à niveau le RIG. Il faudra renforcer, au sein du MPTIC, les compétences de l'administration sécurisée et évolutive du RIG, à l'échelle centrale ainsi que de manière distribuée.

Services en ligne en direction de l'administration publique:

Action A383 à A419. Afin de renforcer les échanges transversaux, 37 actions de type G2G sont prévues par certaines administrations publiques.

Objectif spécifique A2.2. Développement des applications sectorielles dans le secteur public : services en ligne en direction du citoyen, services en ligne en direction des employés, services en ligne en direction des entreprises.

En plus de la modernisation de l'administration interne, l'ensemble des actions citées plus haut, permettra aux différents départements ministériels d'offrir des services en ligne en direction des citoyens (G2C), des employés (G2E) et des entreprises (G2B).

Les services de l'administration en ligne englobent un large éventail d'activités qui ont lieu à distance par voie électronique.

Il existe quatre niveaux de services en ligne :

- **Informationnel** : ces services ont pour but d'affirmer la présence de l'administration et de la rendre plus transparente.
- **Interactif** : dans ces services, il est possible d'établir une communication bidirectionnelle entre l'administration et les citoyens, par exemple à travers un email, l'utilisation de moteurs de recherche pour trouver des informations, le téléchargement et la soumission de formulaires...
- **Transactionnel** : ces services permettent aux usagers de terminer complètement leurs transactions en ligne sans être obligés de se déplacer.
- **Transformation** : ces services nécessitent de réinventer les processus administratifs pour favoriser le citoyen et non l'administration publique.

Action A420 à A866. C'est un ensemble de 447 actions qui sont prévues dans ce cadre par l'ensemble des institutions et départements ministériels qui permettront d'offrir:

- 295 services en ligne en direction des citoyens (112 informationnels et 183 interactifs).
- 86 services en ligne en direction des employés (19 informationnels et 67 interactifs).
- 66 services en ligne en direction des entreprises (24 informationnels et 42 interactifs).

B. Accélération de l'usage des TIC dans les entreprises

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont totalement remodelé la vie de l'entreprise, aussi bien dans son fonctionnement interne que dans ses relations avec les clients, les employés, les partenaires et les fournisseurs.

Le e-banking et le e-business, ensuite le e-commerce dans les pays développés, ont été parmi les pionniers à l'origine de l'explosion de l'usage des TIC. En Algérie, à l'exception de la carte de retrait et de la consultation de compte postal (CCP), aucun autre service n'est encore disponible, notamment les transactions commerciales.

Le taux non élevé de connectivité au monde extérieur a pour conséquence un isolement de nos entreprises: celles-ci sont invisibles sur les marchés extérieurs et inefficaces sur le marché intérieur.

Le potentiel des TIC dans l'amélioration de la compétitivité demeure inconnu pour la plupart de nos chefs d'entreprises.

Objectif majeur B. Renforcement du secteur économique par l'intégration des TIC.

Les instruments de gestion et de gouvernance développés autour des TIC constituent aujourd'hui les seuls garants de la survie de nos entreprises à l'heure de la mondialisation; avec l'Internet, le marché prend une dimension globale.

De ce fait, il est très important de mettre en œuvre rapidement des actions concrètes destinées à renforcer le secteur économique par l'intégration des TIC dans nos entreprises et le soutien de l'appropriation des TIC par ces dernières.

C'est l'objectif majeur assigné à la e-entreprise.

Objectif spécifique B1. Développer l'offre de services en ligne en direction des entreprises en amont et en aval.

Afin d'amener les entreprises à utiliser les TIC, il est important que leurs partenaires (Banques, institutions publiques et privées, fournisseurs etc.) produisent des services en ligne à leur intention. Dans cette perspective, les actions suivantes seront entreprises :

Action B1. e-banking : Dans le cadre de la monétique, il est urgent d'accélérer la mise en place et l'exploitation d'un système de e-banking moderne, qui permettra, en plus de la possibilité offerte aux banques aujourd'hui d'effectuer des transactions électroniques entre elles, d'offrir aussi à leurs clients, en particulier les entreprises, des services en ligne.

Action B2. e-investissement : Il est nécessaire de mettre en place un portail unique pour la création d'entreprises et l'attraction de l'investissement extérieur.

Action B3. e-business : Le soutien au développement des applications des TIC dans les entreprises, avec la création d'un environnement réglementaire favorable et aussi des incitations financières, représente une action importante.

Action B4. e-procurement : Il s'agit de développer un système pour la passation de marchés publics, avec l'établissement d'une procédure informatisée standard pour l'administration centrale et locale et les organismes publics.

Action B5. e-registre de commerce : Une autre activité spécifique pour rendre plus efficace l'activité économique, concerne la création d'une base de données automatisée et en-ligne de toutes les entreprises.

Action B6. e-commerce : Ces activités couvrent l'utilisation d'un support électronique pour la relation commerciale d'une entreprise avec d'autres entreprises ou des particuliers.

Action B7. Outsourcing : Il s'agit de stimuler l'intégration des TIC dans l'économie en externalisant certains services administratifs qui ne constituent pas une fonction essentielle de l'administration publique.

Objectif spécifique B2. Développer les applications pour l'amélioration des performances des TPE et de la micro entreprise.

En plus des activités de e-business en général, des applications spécifiques dans des domaines prioritaires pour notre pays et où il n'y a pas encore eu de véritable développement des TIC (Agriculture, tourisme, etc.), sont à mettre en place. A ce propos, il y a lieu de mener les quatre actions suivantes.

Action B8. TIC dans les exploitations agricoles. Il s'agit d'utiliser les TIC comme outils pour augmenter la productivité et la qualité des produits.

Action B9. TIC dans les TPME. Les TIC peuvent jouer un rôle essentiel dans le secteur secondaire de l'industrie à travers l'introduction de systèmes de gestion informatisés et l'établissement de réseaux entre les différents partenaires.

Action B10. TIC dans les agences de tourisme. Il s'agit entre autres de la création de sites web pour diffuser les informations concernant les localités et sites touristiques et les infrastructures associées (hôtels, restaurants, etc.).

Action B11. e-logistique et e-productique. Ces domaines s'appuient sur les possibilités offertes par la combinaison des systèmes d'information et des outils de traçage et de suivi (tracing and tracking) comme par exemple les RFID.

Objectif spécifique B3. Soutenir l'appropriation des TIC par les PME.

L'état des lieux montre que les PME, particulièrement les plus petites qui représentent la grande majorité, n'utilisent pas les TIC dans leur chaîne de production. Cet objectif donne lieu aux actions suivantes.

Action B12. Procéder à une analyse exhaustive, permanente et périodique des besoins des PME dans le domaine des TIC.

Un diagnostic exhaustif, permanent et périodique doit être mené auprès des PME pour combler le manque d'information actuel sur le degré d'appropriation des TIC.

Action B13. Octroyer des incitations financières pour l'adoption des TIC par les PME dans le cadre de leur mise à niveau.

C. Développement des mécanismes et des mesures incitatives permettant l'accès des citoyens aux équipements et aux réseaux des TIC

L'analyse du déroulement et des résultats de l'opération Ousratic a montré que le développement des Technologies de l'Information et de la Communication en Algérie, a suscité l'intérêt des familles dans toutes les strates de la population. Cependant, seules 2,5% des familles algériennes sont équipées à la fois d'un PC et de l'ADSL.

Le plan Ousratic n'a pas atteint ses objectifs essentiellement à cause d'une mauvaise gouvernance de l'opération et de l'absence de maîtrise du dispositif dans son ensemble. Ceci a engendré le désintéressement et l'absence d'engouement du citoyen.

Objectif majeur C. Généralisation de l'accès à Internet.

Le processus de généralisation de l'accès à internet doit se poursuivre sous une forme différente. En effet, cet accès doit d'abord être élargi, pour permettre à tout citoyen, où qu'il se trouve sur le territoire national, de bénéficier des services publics en ligne et de l'immense base de connaissances et de savoir qu'est Internet. Ainsi, la généralisation de l'accès à Internet constitue l'objectif majeur.

Objectif spécifique C1. Redynamiser l'opération Ousratic à travers l'octroi de microordinateurs individuels et de lignes haut débit, l'offre de formation et la disponibilité de contenus spécifiques à chacun des segments de la population.

Plusieurs études dans le monde, ont montré que la réussite des programmes « PC pour chaque famille » dépend des éléments suivants :

- L'importance de fixer des objectifs clairs,
- La nécessité de cibler des groupes définis de populations.

Dans ce cadre, plusieurs actions sont proposées.

Action C1. Elaborer le dossier de la nouvelle approche de l'opération Ousratic.

Des approches différentes adaptées aux besoins de chaque groupe de population doivent être arrêtées.

Action C2. Elaborer et mettre en œuvre l'opération Ousratic II spécifique à l'éducation : PC pour l'éducation.

Le système éducatif aujourd'hui doit préparer les élèves, dont le nombre dépasse les 8 millions, aux nouvelles technologies de l'information. Cela signifie d'abord, avoir accès aux matériels et aux logiciels et apprendre à se servir de la technologie.

Action C3. Elaborer et mettre en œuvre l'opération Ousratic II spécifique à l'administration.

Un des objectifs majeurs de la stratégie e-Algérie 2013 est de mettre à la disposition des citoyens un certain nombre de services en ligne : état civil, impôts, justice, logement, météo, facture, etc. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de doter chaque employé, en dehors du cadre du travail, d'un micro-ordinateur connecté à Internet.

Action C4. Elaborer et mettre en œuvre l'opération Ousratic II spécifique au secteur de la santé.

L'utilisation des TIC dans le secteur de la santé est bénéfique aux malades (suivi de dossier à tous les niveaux de la chaîne de soins...), aux professionnels de la santé (amélioration des compétences...) et à la recherche médicale (accès aux bases de connaissances...).

Action C5. Elaborer et mettre en œuvre l'opération Ousratic II spécifique aux professions libérales.

Quotidiennement, le citoyen est amené à traiter avec certains professionnels tels que les avocats, les notaires, les huissiers, les assureurs, les journalistes, etc. En équipant ces segments de population d'outils informatique, l'état contribuera à améliorer la qualité de vie du citoyen.

Action C6. Elaborer et mettre en œuvre l'opération Ousratic II spécifique aux personnes handicapées.

Une attention particulière sera portée aux personnes porteuses d'handicaps. En effet, les TIC leur permettront une insertion plus facile dans les activités économiques, politiques, sociales et culturelles du pays.

Action C7. Mettre en œuvre un programme de formation continue destiné à chaque segment concerné par le projet.

Action C8. Mettre en œuvre une stratégie de communication relative à Ousratic II.

Pour assurer la réussite de l'opération Ousratic II, une campagne de marketing sera mise en place afin de susciter l'intérêt de toutes les parties concernées.

Action C9. Elaborer les mécanismes de financement de chacune des actions sus citées.

Objectif spécifique C2. Augmenter considérablement le nombre d'espaces publics communautaires.

Les points d'accès publics à Internet doivent être multipliés et généralisés sur tout le territoire national. Pour cela, il faudra mettre en place des mécanismes de subventions spécifiques et une réglementation pour le déploiement de ces espaces.

Action C10. Promouvoir l'accès aux TIC dans les établissements d'éducation et de jeunesse.

Action C11. Déployer les services internet dans les espaces publics : Postes ; APC ; Organismes publiques de services,...

Action C12. Promouvoir la relation avec les associations à caractère culturelle.

Il est proposé de favoriser la création de l'association des cybercafés et de l'association des utilisateurs d'Internet, en vue d'établir un dialogue systématique dans le cadre d'une charte de partenariat qui régira la relation entre les associations et le Gouvernement pour l'édification de la Société de l'Information.

Objectif spécifique C3. Elargir le service universel à l'accès à Internet.

Il est à rappeler dans ce cadre, que le développement de la Société de l'Information doit être inclusif. Ceci nécessite en premier lieu d'offrir la possibilité à toute la population, sur tout le territoire national et notamment les régions éloignées, d'accéder à l'utilisation des TIC.

Dans le cadre de cet objectif spécifique, les actions proposées sont les suivantes:

Action C13. Mettre en place les mécanismes du service universel pour l'internet.

Action C14. Promouvoir le déploiement des alternatives technologiques en tenant compte de la diversité territoriale.

D. Impulsion du développement de l'économie numérique

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) regroupent l'ensemble des technologies relatives au traitement et à la transmission des informations. Bien que la convergence numérique tende à rendre leurs limites de plus en plus improbables, on différencie :

- Les **Télécommunications** : téléphonie mobile, téléphonie fixe,
- Les **Technologies de l'Information** : logiciels, équipements et services informatiques.

D'une manière générale, la filière télécommunications en Algérie est très active et se développe rapidement. Elle est caractérisée par une forte pénétration des services. On y distingue quelques grands opérateurs autour desquels gravitent de nombreux sous-traitants de taille relativement modeste.

C'est surtout l'importation d'« équipement » qui s'impose dans la filière technologies de l'information. Celle-ci est composée de nombreux petits acteurs dont la survie est aléatoire, surtout à cause de la faiblesse de l'industrie nationale du contenu et de l'absence d'un marché des services.

Le rôle essentiel des TIC est de servir de support à l'édification de la société de l'information et de l'économie numérique. La promotion des moyens permettant l'échange d'informations constitue donc la priorité dans cette société et c'est la téléphonie, la plus ancienne des technologies en question, qui fournit le service de base.

Il est vrai que pour la voix, la téléphonie mobile supplante aujourd'hui la téléphonie fixe. L'ouverture de ce marché a eu des conséquences immédiates : la pénétration de la téléphonie mobile en Algérie est très supérieure à la moyenne africaine et approche celle des pays développés.

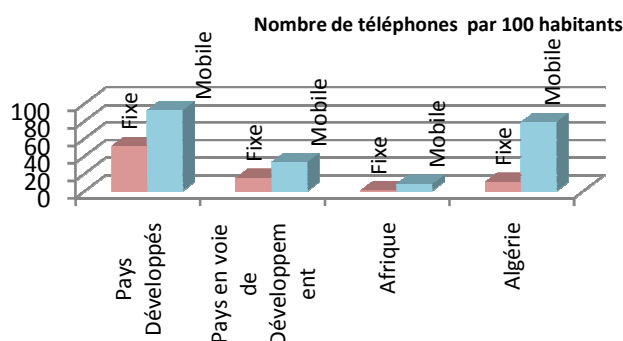


Figure D1 : Nombre de téléphones par cent habitants

Le chiffre d'affaires dans les TIC est d'environ 4,4 milliards US\$ pour les télécommunications et 650 million US\$ pour les technologies de l'information. C'est l'importation et la distribution d'équipements qui constituent l'essentiel de la filière T.I. Les

services à forte valeur ajoutée qui créent la richesse dans une économie du savoir, en particulier les activités de développement d'applications et de contenus, restent limités à cause d'une faible demande, alors qu'ils est prévu qu'ils égaleront la moitié du chiffre d'affaire de la filière télécommunications dans le monde (Voir figure D2).

Estimation de la taille du marché des TIC en 2008 (en milliards US\$) - Source digiworld 2008

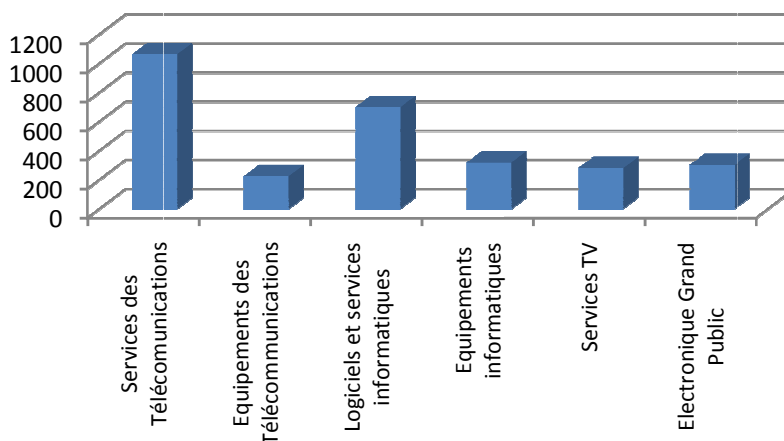


Figure D2 : Taille estimée du marché des TIC en 2008

Malgré son dynamisme, le secteur des télécommunications peine à soutenir l'introduction des services de base de la société de l'information. La faible pénétration d'internet, le nombre réduit de services en ligne et l'absence de sensibilisation des entreprises aux enjeux des nouvelles pratiques du commerce constituent un frein à la dynamisation du marché et à la création de la demande.

Objectif majeur D. Création des conditions adéquates permettant le développement intensif de l'industrie des TIC.

L'industrie du logiciel constitue le moteur des technologies de l'information et doit donc être particulièrement soutenue. Cette industrie est très dépendante de la performance de l'activité de recherche et de l'innovation des développements. Cependant, la transition recherche - industrie n'est pas évidente ; à ce niveau, il est indispensable de concrétiser et de rendre effectif le concept recherche-production à travers la mise en œuvre de tous les mécanismes et mesures prévues dans la loi 98-11 modifiée et complétée.

Outre son objectif de réduire la fracture numérique entre catégorie de la population ou régions, l'industrie du contenu doit produire des contenus appropriés aux cultures et langages de notre société. En particulier les initiatives visant à créer et développer des logiciels en langues nationales ou dialectes locaux pertinents à certains segments de la population, doivent être encouragées, tout comme devra être encouragée l'utilisation des nouvelles technologies pour promouvoir le patrimoine culturel et l'héritage traditionnel.

Le développement des applications logicielles et les services à valeur ajoutée qui seront fournis dans le cadre du e-gouvernement constitue une priorité de la stratégie e-Algérie 2013.

Dans ce contexte, l'objectif majeur assigné à l'axe en cours de développement, consiste en la création des conditions adéquates permettant le développement intensif de l'industrie des TIC.

Cet objectif majeur peut être subdivisé en quatre grands objectifs spécifiques.

Objectif spécifique D1. Poursuivre le dialogue national (né du processus d'élaboration de la stratégie e-Algérie 2013) sur les questions de la gouvernance électronique.

Action D1. Etablir un mécanisme de partenariat durable entre le secteur public et le secteur privé.

Objectif spécifique D2. Créer toutes les conditions de valorisation des compétences scientifiques et techniques nationales en matière de production de logiciels, de service et d'équipement.

La création d'une industrie nationale des TIC doit être une priorité de la stratégie de développement du pays. Pour cela, le financement public sera poursuivi pour la création d'entreprises innovantes et de parcs technologiques.

Action D2. Mettre en place, conformément à l'axe majeur F (Développement de la recherche-développement et de l'innovation), un réseau national de recherche-développement dans le domaine des TIC. Ce réseau hétérogène sera constitué de centres de recherche, de laboratoires de recherche et d'entreprises actives dans le domaine des TIC.

Action D3. Accélérer la mise en exploitation des parcs technologiques : Sidi Abdellah, Annaba, Oran. Les parcs technologiques doivent attirer les entreprises innovantes, l'un des objectifs étant de favoriser la coopération et les échanges avec les PME locales.

Action D4. Renforcer le dispositif d'incubation des start up autour de l'incubateur du cyberparc. L'industrie du contenu c'est aussi le développement de start-up dans des incubateurs qui ont la charge de transformer l'innovation en bien ou service. Le financement de l'amorçage est primordial et les grands donneurs d'ordre doivent soutenir cette dynamique de l'innovation.

Objectif spécifique D3. Mettre en place des mesures incitatives à la production du contenu.

Un certain nombre d'incitations peuvent favoriser l'entrepreneuriat en matière de production du contenu.

Action D5. Appliquer les avantages ANDI aux entreprises du secteur des TIC.

Action D6. Octroyer des subventions directes à la R-D conformément à la loi 98-11, modifiée et complétée.

Action D7. Soutenir les compétences scientifiques et techniques.

Action D8. Inciter et soutenir les PME dans leur équipement logiciel et dans la conversion de leurs ingénieurs dans le développement du contenu.

Action D9. Adapter les formations aux besoins de l'industrie du logiciel.

Action D10. Créer un statut spécifique des Sociétés Editrices de Logiciel au sein des TIC.

Action D11. Renforcer les moyens de protection de la propriété intellectuelle du logiciel.

Action D12. Faciliter l'accès des éditeurs de logiciels aux marchés publics.

Action D13. Simplifier l'accès aux marchés publics aux PME du secteur des TIC.

Action D14. Réserver une part des marchés publics logiciels aux PME.

Action D15. Encourager une industrie locale d'assemblage de PCs par des mesures fiscales.

Action D16. Encourager les établissements d'enseignement ainsi que les services publics et administratifs à acquérir des ordinateurs et autres périphériques assemblés localement, afin de promouvoir une industrie informatique et électronique locale et à procéder à la signature de contrats d'assistance technique et de maintenance d'équipements informatiques avec des TPE locales.

Action D17. Créer une zone industrielle TIC pour le montage des PC.

Action D18. Mettre en place des mesures incitatives pour développer les standards de qualité ISO dans l'industrie du logiciel.

Action D19. Créer un organe de certification des logiciels.

Action D20. Encourager les banques à proposer des crédits d'investissements attractifs aux intégrateurs et fournisseurs de service à valeur ajoutée.

Action D21. Dans le cadre de l'ANSEJ, proposer une offre spéciale, attractive pour les jeunes ingénieurs voulant créer une entreprise de développement de logiciels ou de prestation de services informatiques.

Objectif spécifique D4. Promouvoir l'exportation des produits TIC.

L'expertise et le savoir faire des sociétés algériennes opérant dans le domaine des TIC peuvent être exportés vers d'autres marchés. En raison de la concurrence mondiale dans ce domaine, des mesures de soutien à l'exportation pourraient être mises en place à travers les actions suivantes:

Action D22. Inciter à la participation aux manifestations internationales spécialisées dans les TIC.

Action D23. Faire des campagnes de promotion de l'industrie locale à l'étranger et notamment en Afrique.

Action D24. Accroître l'organisation de manifestations locales dans le domaine des TIC.

Action D25. Créer une ou plusieurs zones franches pour encourager l'exportation des produits et services TIC.

Action D26. Encourager les entreprises qui exportent des services ou logiciels à investir une part de leurs bénéfices dans la mise en place de bureaux de liaison à l'étranger.

Action D27. Lancer une opération d'envergure pour attirer les 10-top éditeurs de logiciel dans le monde pour sous-traiter leurs services en outsourcing par des entreprises locales.

E. Renforcement de l'infrastructure des télécommunications à haut et très haut débit

L'infrastructure des télécommunications joue un rôle fondamental dans l'édification de la société d'information et son corollaire, l'économie fondée sur le savoir. De ce fait, elle a un impact essentiel sur le développement et la croissance de l'économie nationale et la création d'emplois.

La croissance des télécommunications dans notre pays a enregistré, ces dernières années, une progression soutenue, particulièrement en télé densité mobile, sous

l'impulsion de la mise en œuvre de la loi n° 2000-03 du 5 août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications.

Ainsi, le marché national des télécommunications est devenu un marché multi opérateurs.

On dénombre deux opérateurs de téléphonie fixe: l'EPE/SPA Algérie Télécom (AT) et la Compagnie Algérienne des Télécommunications (CAT).

Les activités de CAT sont à l'heure actuelle à l'arrêt.

Quant à Algérie Télécom, cette entreprise a consenti d'importants investissements durant ces dernières années – les dépenses d'investissements cumulées entre 2003 et 2007 ont atteint 77,4 milliards de DA.

L'analyse de la situation générale d'Algérie Télécom, notamment au plan de l'infrastructure des télécommunications, fait ressortir des insuffisances en matière de support sécurisé et de qualité du haut et très haut débit.

Objectif majeur E. Réalisation d'une infrastructure des télécommunications à haut et très haut débit, sécurisée et de haute qualité de service.

L'infrastructure de télécommunications à haut et très haut débit constitue l'ossature de la société de l'information et de son corollaire l'économie numérique.

Cet objectif majeur se décline en plusieurs objectifs spécifiques

Objectif spécifique E1. Mise à niveau de l'infrastructure nationale des télécommunications

La mise à niveau de l'infrastructure des télécommunications concerne toutes les composantes du réseau : commutation, transmission et réseau d'accès. Dans cette perspective, les actions suivantes seront menées :

Action E1. Procéder à un remplacement progressif, durant la période 2009-2013, des 04 millions d'équipements d'abonnés installés dans les centres de commutation, à raison de 900 000 lignes par an.

Action E2. Acquérir de nouveaux équipements d'accès à déployer dans les zones démunies.

Action E3. Mettre en œuvre un programme quinquennal de mise à niveau de l'ensemble des réseaux filaires de raccordement d'abonnés.

Action E4. Déployer des réseaux d'abonnés filaires dans les nouvelles agglomérations ou zones d'habitations non encore raccordées au réseau d'Algérie Télécom. Cette opération permettra de connecter 1 million d'abonnés supplémentaires.

Action E5. Réaliser un réseau FTTH (Fibre Optique jusqu'aux foyers, jusqu'aux bâtiments et jusqu'aux trottoirs) d'une capacité d'un million d'accès.

Action E6. Mettre en place un système de supervision du réseau et de relèvement des dérangements permettant d'atteindre l'objectif de 5000 dérangements par mois à l'horizon 2013.

Action E7. Redéployer les réseaux WLL installés dans les zones urbaines vers les zones rurales.

Action E8. Poursuivre l'opération d'audit technique, d'exploitation et de maintenance du réseau et d'éligibilité des lignes à l'ADSL.

Action E9. Procéder immédiatement à un audit technique externe du réseau de transmission, y compris le réseau multiservices (RMS).

Action E10. Procéder à la mise à niveau du réseau RMS.

Action E11. Mettre en place un centre national de traitement de données (Data Center).

Action E12. Déterminer le niveau de vulnérabilité du réseau de transmission et proposer des mesures de sécurisation totale de ce réseau.

Action E13. Accélérer la réalisation de la liaison fibre optique sous-marine Oran – Espagne prévue dans le cadre du plan ORSEC.

Objectif spécifique E2. Renforcer la sécurisation des infrastructures des TIC.

Les infrastructures des TIC sont des composantes stratégiques et des éléments-clés de la souveraineté nationale. Aussi, un renforcement de leur sécurité est-il fondamental pour notre pays.

Action E14. Mettre en place un cadre juridique et institutionnel pour la sécurisation des infrastructures des TIC.

Action E15. Définir un plan d'action technique pour la sécurisation des infrastructures des TIC.

Action E16. Renforcer les compétences techniques en matière de sécurité des infrastructures des TIC.

Objectif spécifique E3. Améliorer sensiblement la qualité de service.

L'élargissement du marché des TIC passe nécessairement par la satisfaction des consommateurs et la confiance qu'ils accordent. Afin d'améliorer sensiblement la qualité de service, deux actions sont proposées:

Action E17. Mettre en place un cadre juridique et institutionnel pour une qualité de service minimale.

Action E18. Etablir un système d'évaluation continue de la qualité de service.

Objectif spécifique E4. Améliorer la visibilité de l'Algérie sur Internet à travers une gestion efficace du nom de domaine .dz.

Action E19. Créer une agence de gestion du nom de domaine .dz.

Action E20. Lancer une opération d'envergure nationale pour atteindre un million de noms de domaine sous .dz, dans le cadre de la stratégie e-Algérie 2013.

F. Développement des compétences humaines

La ressource humaine de qualité constitue l'ossature de tout système économique en particulier lorsqu'il s'agit des Technologies de l'Information et de Communication dont l'évolution très rapide exige des capacités très élevées d'assimilation et de reconversion.

Le nombre total des personnes employées dans le secteur des TIC s'élève à **136.662** d'après nos estimations, ce qui représente 1,46% de la population active.

En ce qui concerne les départements ministériels et les institutions, on notera un nombre insuffisant de compétences techniques spécialisées dans les TIC.

Objectif majeur F. Mise en œuvre d'un programme prioritaire en matière de formation supérieure et de formation professionnelle dans les domaines des TIC.

L'effort de développement des compétences dans le domaine des TIC reste très désorganisé (vis-à-vis de la définition de besoins précis) et insuffisant au regard des besoins supplémentaires considérables nécessaires à l'édification de la société de l'information, qui sont estimés à plus de 100.000 employés.

Le renforcement des infrastructures des TIC et la généralisation de l'accès à ces technologies doivent être accompagnés par un autre objectif majeur à savoir, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme prioritaire en matière de formation supérieure et de formation professionnelle dans les domaines des TIC ainsi que de la consolidation des capacités d'utilisation des TIC à tous les niveaux.

Pour cela, deux objectifs spécifiques seront ciblés.

Objectif spécifique F1. Renforcement de la formation supérieure d'ingénieurs et équivalents ainsi que de la formation professionnelle de techniciens supérieurs dans le domaine des TIC.

Action F1. Réorganiser l'accès à la formation supérieure en informatique et en télécommunications.

Il s'agit d'arrêter de nouvelles modalités et de nouveaux critères d'orientation et d'accès aux filières TIC, notamment l'informatique, et les télécommunications dans les établissements d'enseignement et de formations supérieures, afin de permettre d'atteindre graduellement des promotions annuelles de 15.000 ingénieurs ou équivalent (master professionnalisant) en 2011 et de 20.000 en 2013.

Action F2. Renforcer l'encadrement dans les filières des TIC.

Action F3. Créer un établissement international de formation supérieure dans le domaine des TIC.

Action F4. Identifier les métiers liés aux TIC et augmenter sensiblement la formation professionnelle dans ces métiers.

Objectif spécifique F2. Enseignement des TIC pour toutes les catégories sociales.

Action F5. Généraliser l'enseignement des TIC dans les systèmes de l'éducation et de la formation professionnelle.

Action F6. Développer un système de compétences de base pour la Société de l'Information : le passeport informatique.

Action F7. Mettre en place un programme de formation pour les foyers.

Action F8. Renforcer les compétences des fonctionnaires et des parlementaires en matière de gouvernance électronique.

G. Renforcement de la recherche-développement et de l'innovation

L'économie numérique nécessite une dynamique d'innovation alimentée par la recherche-développement. C'est dans le domaine des TIC que cette dynamique est la plus active et la plus productive.

Dans notre pays, les moyens réglementaires et organisationnels en vigueur encadrent de manière cohérente les activités actuelles de la recherche-développement et de l'innovation dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication.

Ces activités sont exécutées exclusivement dans les établissements publics relevant seulement de deux ministères alors que le dispositif national incite et encourage tous les secteurs, publics et privés, à s'investir dans ce domaine.

Malgré tous les efforts accomplis, les activités de recherche scientifique et de développement technologique et la formation des compétences humaines dans les TIC sont encore limitées.

Objectif majeur G. Développement de produits et services à valeur ajoutée dans le domaine des TIC, à travers l'intensification de l'activité de recherche- développement et d'innovation.

L'économie fondée sur le savoir ne peut pas se concevoir sans une activité intensive en matière de recherche développement.

A cet effet, les objectifs spécifiques suivants seront considérés.

Objectif spécifique G1. Organisation de la R&D dans le domaine des TIC.

Action G1. Mettre en place le comité sectoriel permanent du Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication.

Action G2. Mettre en place le réseau hétérogène des TIC (RNTIC).

Les réseaux de recherche et d'innovation technologiques ont pour but de favoriser l'interaction entre la recherche scientifique et le secteur économique.

Action G3. Mettre en place le Centre d'Etudes et de Recherches en Technologies de l'Information et de la Communication (CERTIC) comme point focal de la

recherche/développement dans les TIC et renforcer les activités TIC du CDTA, du CERIST et du CRSTDLA.

Objectif spécifique G2. Programmation de la recherche en TIC.

Action G4. Elaborer le programme sectoriel de recherche-développement dans le domaine de la société d'information et le PNR « technologie de l'information et de la communication ».

Action G5. Suivre la mise en œuvre et l'exécution du programme sectoriel SI.

Action G6. Identifier les activités de veille technologique et stratégique.

Objectif spécifique G3. Valorisation des résultats R&D dans les TIC.

Action G7. Rendre opérationnels le cyberparc de SIDI-ABDALLAH et les parcs technologiques régionaux d'Annaba et d'Oran.

Action G8. Elaborer un programme de partenariat entre les réseaux de recherche et d'incubateurs.

Objectif spécifique G4. Renforcement des compétences en R&D dans les TIC.

Action G9. Assurer des sources et des procédures de financement conséquentes et souples pour les équipes de recherches.

Action G10. Institutionnaliser un prix national pour la récompense du meilleur projet de recherche réalisé dans le domaine des TIC.

Action G11. Organiser des cycles de formation et de perfectionnement pour les chercheurs, en Algérie ou à l'étranger.

Action G12. Organiser des rencontres internationales et nationales (conférences, colloques, séminaires, ateliers etc..) sur des thèmes spécifiques aux TIC.

Action G13. Organiser un salon annuel de l'innovation, à la fois plateforme d'échange entre experts et vitrine de l'intégration dans la société de l'information et de l'économie basée sur le savoir, en direction d'un public plus large et au profit des jeunes générations.

Objectif spécifique G5. Organisation du transfert de la technologie et du savoir faire dans le domaine des TIC.

Les sociétés transnationales (TNC) internationalisent de plus en plus leurs activités de recherche et de développement y compris dans les pays en développement. Celles-ci ont entrepris pour la première fois de créer, ailleurs que dans les pays développés, des installations de recherche qui ne sont pas simplement destinées à faciliter l'adaptation aux marchés locaux.

Dans ce contexte, les actions suivantes seront menées :

Action G14. Construire une démarche incitant les sociétés transnationales à investir dans l'activité de recherche en Algérie.

Action G15. Prévoir des mesures incitatives et motivantes pour les multinationales (Microsoft, Oracle, Cisco,...) présentes sur le marché national en vue d'investissements

dans la mise en place de Centres de Transferts de Technologies et d'Innovation (CTTI) à Sidi Abdallah.

Action G16. Mettre en œuvre une démarche incitant les sociétés transnationales à procéder à des délocalisations d'activités liées aux TIC sur le territoire national.

Action G17. Accélérer la mise en place d'un centre d'innovation dans les TIC en vue d'organiser le transfert de savoir par la mise à niveau des ingénieurs et scientifiques algériens et l'appropriation des services et du savoir.

Objectif spécifique G6. Développement de la coopération scientifique.

L'ouverture des chercheurs algériens vers la communauté internationale de la recherche est essentielle parce qu'elle permet de transférer plus rapidement et efficacement la connaissance et le savoir-faire.

Les actions proposées dans ce cadre sont:

Action G18. Favoriser les partenariats avec les universités et les centres de recherche étrangers.

Action G19. Intégrer le réseau RNTIC national avec les universités et les centres de recherche étrangers.

Objectif spécifique G7. Renforcement des infrastructures de recherche dans les TIC.

Il est proposé de mettre en œuvre en priorité, les actions prévues par le MESRS en termes d'objectif spécifique lié au renforcement de l'infrastructure haut débit des universités et des centres de recherche.

Action G20. Renforcer l'investissement public en matière de R&D dans le domaine des TIC.

Action G21. Renforcer les infrastructures haut débit des universités et centres de recherche activant dans les TIC.

H. Mise à niveau du cadre juridique national

Jusqu'en 2000, le secteur de la poste et des télécommunications était régi essentiellement par l'ordonnance n° 75-89 du 30 décembre 1975.

Le Ministère de la poste et des télécommunications exerçait, sous le régime du monopole, les fonctions d'opérateur postal et d'opérateur de télécommunications.

La mise en place de l'environnement concurrentiel préconisé par la loi n° 2000-03 s'est faite par étapes, conformément à la déclaration de politique sectorielle. Le processus de réforme engagé a d'abord permis la refonte du cadre légal et réglementaire et la mise en place de mécanismes de régulation spécifiques, en mesure d'accompagner les transformations du secteur.

Mis à part le Ministère des PTIC, plusieurs départements ministériels ont élaboré des textes règlementaires relatifs aux TIC.

L'étude de l'ensemble de la législation existante permet de conclure que l'arsenal juridique algérien couvre partiellement les questions juridiques suscitées par l'utilisation

et le développement des TIC et l'édification de la société de l'information. A ce titre, il est impératif de mettre à niveau le cadre juridique (législatif et réglementaire), en adéquation avec les pratiques internationales et les exigences de la société de l'information.

Objectif majeur H. Mise en place d'un environnement de confiance favorable à la gouvernance électronique.

La clé du succès pour la mise en place d'une gouvernance électronique réside essentiellement dans la construction d'une relation de confiance entre les différents acteurs concernés.

Cet objectif majeur induit l'objectif spécifique suivant:

Objectif spécifique H1. Définition du cadre législatif et réglementaire approprié.

Le e-gouvernement et la e-entreprise introduisent de nouvelles formes d'interaction et de transaction basées, par définition, sur des moyens électroniques et nécessitent donc un cadre réglementaire nouveau, approprié et spécifique.

Action H1. Elaborer et mettre en œuvre la réglementation de l'identité électronique unique des individus et des entreprises, ainsi que de la signature électronique.

Action H2. Elaborer et mettre en œuvre la réglementation des transactions électroniques et de leur certification.

Action H3. Réglementer la protection des données personnelles pour garantir la confidentialité et l'intégrité des informations privées des citoyens et des entreprises et restreindre leur utilisation aux seules administrations habilitées.

Action H4. Réviser la loi 2000.03 en tenant compte des dysfonctionnements constatés dans sa mise en œuvre.

Action H5. Promulguer des textes réglementaires relatifs à la loi portant règles particulières relatives à la prévention et à la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication.

Action H6. Créer un cadre réglementaire et juridique favorable au développement des services de la Société de l'Information.

Action H7. Mettre en place un cadre réglementaire précisant la validité et l'efficacité des contrats électroniques.

I. Information et communication

L'information et la communication jouent un rôle prépondérant dans le processus de construction de la société de l'information et de l'économie numérique : le capital de connaissances se construit par l'échange d'une nouvelle forme de richesse, l'information, et l'efficacité de la communication détermine le rythme de son appropriation.

Le nombre de média, diffusant des informations sur les TIC, offre des capacités suffisantes pour satisfaire les demandes de diffusion de l'information.

La presse spécialisée dans le domaine des TIC a connu un développement remarquable, passant ainsi d'une absence totale de titre en l'an 2000 à plus d'une quinzaine en 2008.

De nombreux sites ont également été créés pour diffuser des informations sur les activités des institutions publiques et des entreprises économiques.

Objectif majeur I. Sensibilisation à l'importance du rôle des TIC dans l'amélioration de la qualité de vie du citoyen et le développement socio-économique du pays.

Pour susciter l'intérêt et l'adhésion de toutes les parties prenantes à la vision de développement de la Société de l'Information en Algérie et afin de garantir les meilleures conditions de succès de la mise en œuvre de la stratégie, une plus grande sensibilisation et une communication élargie s'avèrent fondamentales. Ainsi, l'objectif majeur de cet axe concerne la sensibilisation à l'importance du rôle des TIC dans l'amélioration de la qualité de vie du citoyen et le développement socio économique du pays.

A ce propos, les objectifs spécifiques suivants sont identifiés.

Objectif spécifique I1. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur la Société de l'Information en Algérie.

Un plan de communication efficace sera élaboré et mis en œuvre à travers des actions concrètes de grande envergure.

Pour cela, seront entreprises les actions suivantes:

Action I1. Diffuser à grande échelle le plan e-Algérie 2013 et les concepts de la Société de l'Information et l'économie numérique.

Action I2. Communiquer les projets réussis à large impact (Télémédecine, casier judiciaire,..).

Action I3. Mettre en place un programme de sensibilisation et de renforcement des capacités de leadership des responsables des secteurs public et privé.

Objectif spécifique I2. Mettre en place un tissu associatif comme prolongement de l'effort gouvernemental.

Le consensus mondial généré par le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) a reconnu le rôle important que peut jouer la société civile dans le développement de la Société de l'Information, notamment en raison de sa proximité des citoyens et de son travail sur le terrain.

Afin de mettre en place un tissu associatif comme prolongement de l'effort gouvernemental les actions suivantes seront menées:

Action I4. Octroyer des incitations financières pour la création et l'action des associations opérant dans le domaine de la Société de l'Information.

Action I5. Etablir un programme conjoint entre le MPTIC et les associations pour la sensibilisation sur le terrain.

J. Valorisation de la coopération internationale

Aujourd'hui, les innovations majeures dans le domaine des TIC sont le fruit d'une communauté d'efforts résultant de la coopération d'acteurs divers mais ayant tous un facteur commun, celui d'être à la pointe de la technologie. Il devient de plus en plus

évident aujourd'hui que tout développement dans ce domaine ne peut se faire en autarcie : la coopération internationale est devenue nécessaire pour l'appropriation des nouvelles technologies.

La coopération internationale dans le domaine des TIC est caractérisée par le nombre important et la dispersion des projets, en particulier avec l'Union Européenne. Bien que les projets soient souvent identiques et répétitifs, il n'y a pas eu d'accumulation des connaissances qui aurait pu assurer la pérennité des projets et leur diffusion.

Objectif majeur J. Appropriation des technologies et du savoir faire.

Cet objectif se décline en deux objectifs spécifiques.

Objectif spécifique J1. Participer activement au dialogue et aux initiatives internationales.

Notre pays doit assurer une présence et une participation active aux initiatives internationales liées aux TIC, ce qui lui donnera plus de visibilité et plus d'opportunités de tirer profit de la dynamique générée par le SMSI.

Action J1. Participer aux mécanismes d'implémentation et de suivi du SMSI.

Action J2. Participer aux initiatives globales et régionales.

Action J3. Préparer avec plus d'acuité l'intégration économique globale et régionale.

Objectif spécifique J2. Promotion de partenariats stratégiques.

Il y a lieu de procéder à des investigations avec certains pays et organisations, en vue de promouvoir un partenariat à long terme en matière de coopération économique, scientifique et technologique dans le domaine des TIC.

Action J4. Elaborer des programmes de coopération en matière de développement de l'industrie du contenu.

Action J5. Elaborer des programmes de coopération dans le domaine de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information.

Action J6. Mettre en place des centres d'innovation et d'incubation.

Action J7. Définir une politique de négociation des dossiers de transfert technologique.

K. Mécanismes d'évaluation et de suivi

La fiabilité et l'efficacité de l'évaluation du processus d'édification de la société de l'information et de l'économie numérique constituent les garants de la pertinence et de l'efficacité du plan stratégique.

L'absence d'indicateurs, de mécanismes de mesures et d'évaluation, mais aussi de programme préalablement établi ont fait de l'évaluation le maillon faible du processus de construction de la société de l'information.

Objectif majeur K. Définition d'un système d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

Afin de mieux comprendre les conséquences du développement de la Société de l'Information sur notre économie et notre société en général, il est nécessaire de mesurer et d'évaluer, de manière aussi bien qualitative que quantitative, son ampleur et sa portée.

Cet objectif majeur se décompose en deux objectifs spécifiques.

Objectif spécifique K1. Elaboration du cadre conceptuel pour un système d'indicateurs de qualité.

Pour cet objectif spécifique, les actions à mener sont les suivantes.

Action K1. Définir les indicateurs de contexte relatifs aux TIC.

Action K2. Définir les indicateurs d'un programme.

Action K3. Elaborer les mécanismes et les procédures d'évaluation et de suivi.

Objectif spécifique K2. Elaboration de la liste d'indicateurs d'impact spécifique e-Algérie 2013, contenue dans l'observatoire de la société d'information.

Action K6. Elaborer et mettre en œuvre la liste d'indicateurs d'impact spécifique pour la stratégie e-Algérie 2013.

L. Mesures organisationnelles

Notre pays a mis en place, dans le cadre des réformes du secteur des télécommunications, des structures d'appui à sa politique dans le domaine des TIC. Cette réforme s'est traduite par la transformation de l'ancien Ministère des postes et télécommunications en Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, la création de deux sociétés séparées Algérie Telecom et Algérie Poste, et la mise en place d'une Autorité de Régulation (ARPT), permettant ainsi la séparation de l'exploitation, la régulation et la politique sectorielle. De plus, une commission interministérielle appelée e-Commission a été créée, sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre. Un comité technique a été également mis en place pour le soutien technique de cette commission.

Tous les départements ministériels disposent d'une structure chargée des TIC au niveau de l'administration centrale. Seulement, l'importance et l'intérêt attachés à l'édification de la société de l'information diffère d'un ministère à un autre.

Objectif majeur L. Mise en place d'une organisation institutionnelle cohérente s'articulant autour de trois niveaux: l'orientation, la coordination intersectorielle et l'exécution.

Dans ce cadre, les objectifs spécifiques à atteindre sont les suivants.

Objectif spécifique L1. Renforcement de la cohérence et de la coordination au niveau national et intersectoriel.

Action L1. Mettre en place le Conseil Supérieur de la Société de l'Information et de l'économie numérique.

Action L2. Mettre en place la Commission Intersectorielle de l'Evaluation et du Suivi de la Société de l'Information (CIES-SI).

Action L3. Renforcer les capacités et les ressources du MPTIC.

Action L4. Mettre en place une agence des TIC.

Objectif spécifique L2. Renforcement des capacités d'intervention au niveau sectoriel et des institutions spécialisées.

Action L5. Mettre en place, dans les organigrammes des ministères, des directions chargées de la modernisation et de la Société de l'information.

Action L6. Mettre en place une agence de certification et de protection des données.

M. Moyens financiers et planification

Le plan multisectoriel de mise en œuvre de la "stratégie e-Algérie 2013" repose sur un ensemble d'objectifs à atteindre dans les cinq prochaines années pour une appropriation de l'usage des TIC, en vue d'une mutation vers la société fondée sur le savoir et l'économie numérique.

En plus des subventions versées par l'Etat, au cours de ces cinq dernières années (2003-2007), aux différentes institutions et administrations publiques, pour les équipements et services liés aux TIC, d'autres dispositifs de financement ont été mis en place à travers les fonds de soutien et les programmes d'appui dont la mission principale est de conforter et d'accompagner financièrement la création et l'extension des entreprises ainsi que leur mise à niveau en matière d'utilisation des TIC.

L'effort financier de l'Etat a eu un effet visible sur les infrastructures et équipements installés au niveau des administrations et entreprises. Cependant, l'impact sur l'usage des TIC dans la société ne fut pas trop important. Au regard du nombre limité des services en ligne développés et exploités, on constate une appropriation réduite des TIC aussi bien par l'administration que par les entreprises et les citoyens.

En outre, les fonds et programmes de soutien et d'appui mis en place n'ont pas été suffisamment exploités par les opérateurs TIC et n'ont donc pas produit l'effet escompté sur le développement économique, notamment dans les domaines des TIC.

Estimation des dépenses

La mise en œuvre des actions prévues par le plan stratégique exige une importante mobilisation financière destinée au parachèvement de la modernisation des administrations et à la mise en ligne des services de la e-administration, de la e-gouvernance et du e-citoyen.

Des enveloppes financières sont donc nécessaires pour convaincre, encourager et accompagner les entreprises dans l'introduction des TIC dans leur mode de fonctionnement et pour promouvoir une dynamique de création de valeur ajoutée équivalente à celle constatée dans les pays économiquement et socialement comparables à l'Algérie.

Enfin, des moyens financiers sont à mobiliser pour permettre aux citoyens d'accéder et d'utiliser, en tout lieu du territoire et à tout moment, les services électroniques de l'administration, de l'éducation et de la formation, du commerce, de la santé, etc ...

Cet axe majeur est consacré aux moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du programme e-Algérie 2013, à savoir :

- l'estimation et l'évaluation des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des actions inscrites dans le programme e-Algérie 2013.
- l'identification des sources et dispositifs de financement.

Dispositif de financement

Ces dépenses seront imputées au niveau :

- du budget de l'état au titre de l'équipement et du fonctionnement,
- des fonds de soutien au développement économique : fonds national de mise à niveau des PME, fonds d'appui à l'investissement, fonds de promotion de la compétitivité industrielle, fonds national de soutien à l'emploi des jeunes, programme d'appui au développement des PME EDPME (MEDA),
- des ressources propres des entreprises.

Echéancier de mise œuvre

Le tableau suivant présente les échéances des différentes actions engagées dans le cadre du programme e-Algérie 2013.

	2009	2010	2011	2012	2013
AXE MAJEUR A					
Objectif majeur A1.					
Equipements informatiques					
- Renouvellement et maintenance					
- Parachèvement					
Réseaux WAN					
- Mise à niveau					
- Parachèvement					
Mise en place de portails					
Data center					
- Parachèvement					
Développement d'applications métiers					
Systèmes d'information de base					
Logiciels standards (bureautique ...)					
Développement des ressources humaines					
Formation					
Plates formes e-learning					
Objectif majeur A2.					
Schéma Directeur Informatique					
Interopérabilité					
Référentiel sécurité					
Portail E-Gouvernement					
Mise à niveau du RIG					
Sécurisation du RIG					
Développement des services en ligne G2C, G2B, G2E					
Grands projets					
e-éducation					
e-santé					
e-commune					

AXE MAJEUR B							
e- monétique (banking)							
e-investissement							
e-business							
e-procurement							
e-registre de commerce							
e- logistique et							
e-productique							
e-commerce							
e-outsourcing							
mise à niveau de 55% des PME (220 000)							
Etude des besoins des PME							
AXE MAJEUR C							
Opération Ousratic II :							
Espaces publics internet							
AXE MAJEUR D							
Cyberparc de Sidi Abdallah							
Technoparc d'Annaba							
Technoparc d'Oran							
participation aux manifestations							
Subventions RD							
AXE MAJEUR E							
Mise à niveau infrastructure							
Sécurisation							
Agence de gestion domaine DZ							
AXE MAJEUR F							
Institut international							
Formation des fonctionnaires							
AXE MAJEUR G							
CERTIC							
Prix national TIC							
Perfectionnement des chercheurs							
Haut débit dans les laboratoires de recherche							
AXE MAJEUR H							
Etudes							

AXE MAJEUR I							
Emissions radio /TV							
Promotion des associations							
AXE MAJEUR J							
Actions J1 à J3							
AXE MAJEUR K							
Mécanismes d'évaluation et de suivi							
AXE MAJEUR L							
Agence technique de soutien							
Agence de certification et de protection des données							